



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 27162

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur les grandes difficultés financières rencontrées par l'association tourangelles AMAV dont l'objet est de faciliter l'accès aux soins, au logement, et la vie quotidienne des malades atteints du SIDA et de leurs proches. Il lui précise que cette association accompagne des malades du sida auxquels elle apporte des aides financières, lorsqu'ils sont en situation précaire. En effet, les difficultés financières sont importantes et les aides de droit commun limitées, surtout pour les personnes isolées. Cet accompagnement des malades a pour objectif de les conduire à nouveau sur la voie de l'autonomie et de la socialisation. La lutte contre le sida est une grande cause nationale, mais l'État a décidé, *via* le groupement régional de santé publique, de supprimer les 2 262 euros de soutien financier à destination de l'association AMAV soit un tiers de leur budget. De ce fait, les soutiens apportés aux malades du sida ne seront plus possibles alors que les aides accordées leur permettraient pourtant de sortir de leur isolement. Il constate que l'État réduit considérablement les moyens financiers apportés à des associations comme AMAV, pourtant peu nombreuses en France, qui n'ont plus dès lors les moyens financiers de poursuivre leur action. De plus, la diminution des fonds de solidarité SIDA ne permet plus à cette association de s'engager autant qu'elle le souhaiterait auprès des associations locales d'aides aux malades. En conséquence, il souhaite connaître sa conception de l'accompagnement des malades du sida, et la place qu'il accorde à l'action des associations locales, dynamiques et bénévoles au service de l'insertion des patients dans notre société.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27162

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5844

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)